

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
19 NOVEMBRE 2018 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 18-11-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 19 novembre 2018, et, **sous réserve d'ajouter le point 24.1, intitulé : «Intégration de la nouvelle gare REM.».**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 18-11-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of November 19, 2018, **and under reserve, by adding item 24.1, entitled: " Integration of the new REM station."**

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 04 et 4 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 20. De 19h04 à 19h20. 4 citoyens posent des questions au conseil.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 octobre 2018

RÉSOLUTION N° 18-11-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 octobre 2018

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 octobre 2018 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 octobre 2018 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 18-11-02

Subject: Adoption of Minutes of October 22, 2018 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of October 22, 2018, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of October 22, 2018.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .2 Liste des commandes - 25 000 \$
- .3 Rapport - ressources humaines
- .4 Liste des commandes - 10 000 \$
- .5 Liste des chèques et dépôt directs
- .6 Permis et certificats
- .7 Déclarations d'intérêts pécuniers

6. Calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil municipal

RÉSOLUTION N° 18-11-03

Objet : Calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil municipal

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'établir le calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil de Ville de Mont-Royal comme suit :

lundi, 28 janvier 2019, 19 h

lundi, 25 février 2019, 19 h

lundi, 25 mars 2019, 19 h

RESOLUTION N° 18-11-03

Subject : 2019 Calendar of regular meetings of municipal council

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To determine as follows the schedule of 2019 regular sittings of Town of Mount Royal council:

Monday, January 28, 2019, 19:00

Monday, February 25, 2019, 19:00

Monday, March 25, 2019, 19:00

lundi, 15 avril 2019, 19 h	Monday, April 15, 2019, 19:00
lundi, 13 mai 2019, 19 h	Monday, May 13, 2019, 19:00
lundi, 17 juin 2019, 19 h	Monday, June 17, 2019, 19:00
lundi, 15 juillet 2019, 19 h	Monday, July 15, 2019, 19:00
lundi, 19 août 2019, 19 h	Monday, August 19, 2019, 19:00
lundi, 16 septembre 2019, 19 h	Monday, September 16, 2019, 19:00
lundi, 21 octobre 2019, 19 h	Monday, October 21, 2019, 19:00
lundi, 18 novembre 2019, 19 h	Monday, November 18, 2019, 19:00
lundi, 16 décembre 2019, 19 h.	Monday, December 16, 2019, 19:00.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	CARRIED UNANIMOUSLY

7. Nomination des membres du Comité d'étude des demandes de permis de démolition

RÉSOLUTION N° 18-11-04

Objet : Nomination des membres du Comité d'étude des demandes de permis de démolition

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De renouveler le mandat de la conseillère Michelle Setlakwe en tant que Présidente ainsi celui que des conseillers John Miller et Jonathan Lang à titre de membres du Comité d'étude des demandes de permis de démolition, pour douze (12) mois, le tout conformément au Règlement no 1435 régissant la démolition des immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-11-04

Subject : Appointment of members of the Demolition Review Committee

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To renew the mandate of Councillor Michelle Setlakwe as Chairman and Councillors John Miller et Jonathan Lang as members of the Demolition Review Committee, for twelve (12) months, the whole in accordance with By-Law No. 1435 governing the demolition of immovables.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Désignation du maire suppléant

RÉSOLUTION N° 18-11-05

Objet : Désignation du maire suppléant

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

De désigner le conseiller Joseph Daoura comme maire suppléant de la Ville de Mont-Royal, pour les mois de décembre 2018, janvier, février et mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-11-05

Subject : Designation of Acting Mayor

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To designate Councillor Joseph Daoura, as Acting Mayor for the Town of Mount Royal, for the months of December 2018, January, February and March 2019.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Assistance financière aux organismes communautaires en 2018

RÉSOLUTION N° 18-11-06

Objet : Assistance financière aux organismes communautaires en 2018

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser la Ville à verser la subvention de 2018 aux groupes reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisir;

De reconnaître les organismes qui respectent la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisir et qui ont soumis leur demande selon les conditions de la Politique;

D'imputer cette dépense au compte 02 710 00 999 jusqu'à concurrence de 12 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-11-06

Subject : Financial Support to Community Organizations for 2018

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize the Town to deliver the 2018 grants to groups recognized under the Recognition and Support Policy for Community and Recreation Organizations;

To recognize the organizations complying with the Recognition and Support Policy for Community and Recreation Organizations and having made an application in accordance with the Policy;

To charge this expenditure to Account No. 02 710 00 999 up to \$12,500.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Déclaration pour mieux protéger les collectivités contre les crimes commis avec des armes de poing et des fusils d'assaut

RÉSOLUTION N° 18-11-07

Objet : Déclaration pour mieux protéger les collectivités contre les crimes commis avec des armes de poing et des fusils d'assaut

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Toronto, le 23 juillet 2018, et celui de la Ville de Montréal, le 20 août 2018, ont adopté chacun une résolution demandant au gouvernement fédéral d'interdire au grand public " la disponibilité, la vente, la possession et l'utilisation d'armes de poing et d'armes d'assaut au Canada", sauf dans le cas des Forces armées canadiennes, des services de police et des autres autorités ayant un mandat similaire de posséder des armes à feu, sous réserve des restrictions imposées par les administrations municipales, provinciales et fédérales, le cas échéant;

ATTENDU QUE des armes d'assaut ou des armes de poing ont été utilisées dans les attentats commis à l'École Polytechnique, en 1989, à l'Université Concordia, en 1992, au Collège Dawson, en 2006 et à la mosquée de Québec, en 2017;

ATTENDU QUE le projet de loi C-71, déposé le 20 mars 2018 à la Chambre des communes n'interdit pas la possession privée d'armes d'assaut ou d'armes de poing;

ATTENDU QUE selon Statistique Canada, les crimes violents impliquant des armes à feu ont augmenté de 33% entre 2013 et 2016, et que 60% de ces crimes impliquent des armes de poing;

ATTENDU QUE, selon les autorités policières et provinciales à travers le pays, la majorité des armes saisies dans le cadre d'activités criminelles sont maintenant des armes à feu de provenance légale, soit qu'elles aient été volées à leurs propriétaires ou revendues illégalement (ce phénomène, selon le rapport du Illegal Firearms Task Force de Colombie-Britannique de novembre dernier, découlant en partie de contrôles déficients sur les ventes);

ATTENDU QUE le rapport publié par Statistique Canada le 22 novembre 2017 précise que le nombre et le taux d'homicides commis au moyen d'une arme à feu ont augmenté pour une troisième année consécutive au Canada;

ATTENDU QUE le Service de police de la Ville de Montréal et l'Association canadienne des chefs de police ont historiquement adopté des positions en faveur d'un contrôle plus serré des armes à feu au Canada;

RESOLUTION N° 18-11-07

Subject : Declaration concerning improved protection of communities against crimes comited with handguns and assault rifles

WHEREAS the City Council of Toronto, on July 23 2018, and of Montreal, on August 20 2018, adopted a motion requesting that the Government of Canada prohibits, for the general public, the "availability, sale, possession and use of handguns and assault rifles in Canada, with the exception of the Canadian Armed Forces, police services or other entity that is authorized to possess firearms within legal obligations imposed by the municipal, provincial and federal governments";

WHEREAS assault rifles or handguns were used in the attacks perpetrated against the École Polytechnique in 1989, Concordia University in 1992, Dawson College in 2006 and the Québec City mosque in 2017;

WHEREAS Bill C-71, tabled on March 20, 2018 in the House of Commons, does not prohibit the private possession of assault rifles or handguns;

WHREAS according to Statistics Canada, violent crimes involving firearms have increased by 33% between 2013 and 2016, and 60% of those crimes involve handguns;

WHEREAS according to police and provincial authorities across the country, legal firearms, either stolen from legal owners or illegally resold, are now the source of the majority of weapons seized in criminal investigations (a British Colombia Illegal Firearms Task Force report published this past November states that this phenomenon is in part the result of a lack of controls over arms sales);

WHEREAS a Statistics Canada report published on November 22, 2017 indicates that both the number and rate of homicides committed with a firearm have increased for a third consecutive year in Canada;

WHEREAS the Service de police de la Ville de Montréal and the Canadian Association of Chiefs of Police have historically taken a stance in favor of enhanced gun control in Canada;

ATTENDU QU'au cours des derniers mois, des survivants de la tuerie de la mosquée de Québec ont joint leurs voix à celles des survivants des tragédies du Collège Dawson et de l'École Polytechnique pour demander au gouvernement fédéral que les armes conçues pour tuer des humains soient interdites au grand public;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De demander au gouvernement canadien de renforcer le projet de la loi C-71, notamment en interdisant la possession privée des armes de poing, fusils d'assaut, sauf dans le cas des Forces armées canadiennes, des services de police et des autres autorités ayant dans leur mandat de posséder des armes à feu en conformité aux obligations qui leur sont imposées au niveau municipal, provincial et fédéral;

De demander également au gouvernement canadien de resserrer les critères d'admissibilité pour l'obtention d'armes à feu par des membres du public en général, ceci afin d'empêcher que des individus clairement à risque ne soient autorisés à posséder des armes à feu;

D'acheminer une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre fédéral de la Justice, au ministre fédéral de la Sécurité publique, au député Anthony Housefather, à la Ville de Montréal, à la Ville de Toronto, et aux autres municipalités de l'Agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Désignation et rémunération d'un citoyen nommé au Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 18-11-08

Objet : Désignation et rémunération d'un citoyen nommé au Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De nommer à partir de janvier 2019, conformément au Règlement n° 1434 sur le Comité consultatif d'urbanisme, M^{me} Michèle Plourde comme membre du Comité consultatif d'urbanisme désigné sous le vocable « citoyenne nommée » et recevant une rémunération de 250 \$ par réunion à laquelle elle assistera; et

De mettre fin au mandat de la « citoyenne nommée » immédiatement avant la séance ordinaire du conseil de juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS survivors of the Québec City mosque attack have recently joined forces with survivors of the Dawson College and École Polytechnique tragedies to request that the federal government prohibits possession by the general public of weapons intended to kill human beings;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To request that the Government of Canada reinforce Bill C-71, namely by prohibiting the private possession of handguns and assault rifles, with an exception provided for members of the Canadian Armed Forces, police services and other entities authorized to possess firearms under legal obligations imposed by municipal, provincial and federal governments;

To request that the Government of Canada strengthen eligibility criteria for private citizens seeking to purchase a firearm so as to prevent cases in which clearly at-risk individuals have been authorized to possess firearms;

To forward certified copy of this resolution to the federal Minister of Justice, the Minister of Public Security, local MP Anthony Housefather, to the City of Montreal, the City of Toronto, and to the other municipalities of the Agglomération.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 18-11-08

Subject : Designation and Remuneration of the Appointed Citizen to the Planning Advisory Committee

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To appoint as of January 2019, in accordance with the Planning Advisory Committee By-Law No. 1434, Mrs. Michèle Plourde as a member called "appointed citizen" on the Planning Advisory Committee and receiving a remuneration of \$250 per meeting attended;

To terminate the mandate of the "appointed citizen" immediately prior to the regular Council meeting of July 2020.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 18-11-09

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er octobre au 31 octobre 2018:

Salaires et avantages sociaux:	1 412 833 \$
Fournisseurs et autres paiements:	3 548 177 \$
Assurances :	1 203 \$
Frais de financement:	142 002 \$
Remboursement en capital – Dette à long terme :	59 900 \$
Total des déboursés:	5 164 116 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-11-09

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between October 1 to October 31, 2018:

Salaries and fringe benefits:	\$1,412,833
Suppliers and other payments:	\$3,548,177
Insurance:	\$1,203
Financing costs:	\$142,002
Principal reimbursements – long term debt:	\$59,900
Total disbursements:	\$5,164,116.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés

RÉSOLUTION N° 18-11-10

Objet : Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'affecter 79 530,16 \$ des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au remboursement du capital et des intérêts, de l'année 2018, de la dette à long terme des règlements d'emprunt E-1103, E-1201, E-1203, E-1204, E-1301, E-1302, E-1303, E-1304, E-1402, E-1403, E-1501 et E-1502.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-11-10

Subject : Approbation of balance on hand from closed loan by-laws

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To appropriate \$79,530.16 from the balance on hand of closed loan by-laws to principal and interest repayment, for 2018, of the long term debt of loan by-laws E-1103, E-1201, E-1203, E-1204, E-1301, E-1302, E-1303, E-1304, E-1402, E-1403, E-1501 et E-1502.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Collecte et transport de déchets

RÉSOLUTION N° 18-11-11

Objet : Collecte et transport de déchets

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 455 500 \$ (taxes incluses) pour la collecte et le transport des déchets, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT INC le contrat (C-2018-70) à cette fin, du 1er janvier au 31 décembre 2019, pour les secteurs nos 1 et 2 avec collecte des encombrants 26 fois par année, aux prix unitaires soumis, pour un total de 453 497,85 \$ (taxes incluses), avec options de renouvellement au gré de la Ville pour les années 2020 et 2021, le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019

Imputation:
Compte budgétaire: 02-451-00-446 - Services extérieurs - Collecte de déchets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-11-11

Subject : Collection and Transport of Refuse

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$455,500 (taxes included), for the collection and transport of refuse, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT INC the contract (C-2018-70) to undertake these works from January 1st to December 31st 2019, for Sectors number 1 and 2 with bulky waste collection 26 times a year, for the unit prices submitted, for a total of \$453,497.85 (taxes included), with renewal at the Town's discretion for the years 2020 and 2021, all in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2019

Appropriation:
Budget Account: 02-451-00-446 - "Services extérieurs - Collecte de déchets".

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Remplacement de l'habillage des fenêtres à la Salle Schofield

RÉSOLUTION N° 18-11-12

Objet : Remplacement de l'habillage des fenêtres à la Salle Schofield

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 120 000 \$ (taxes incluses) pour le remplacement de l'habillage des fenêtres à la Salle Schofield, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à LES PRODUITS DÉCORATIFS OMNI (3295974 CANADA INC.) le contrat (C-

RESOLUTION N° 18-11-12

Subject : Replacement of window coverings at Schofield Hall

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$120,000 (taxes included) for the replacement of window coverings at Schofield hall, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to LES PRODUITS DÉCORATIFS OMNI (3295974 CANADA INC.) the contract for

2018-14B) pour le remplacement de l'habillage des fenêtres à la Salle Schofield, aux prix unitaires soumis, pour un montant total de 99 610,89 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Règlement d'emprunt E-1702

Imputation:
Projet : 2 277 - Remplacement du système de climatisation, drainage, éclairage, ventilation, murs, céramiques décoratives et de la cuisine - Salle Schofield

Compte budgétaire : 22-100-00-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

the replacement of window coverings at Schofield Hall (C-2018-14B), for the unit prices submitted, for a total amount of \$99,610.89 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Loan By-Law E-1702

Appropriation:
Project: 2 277 - "Remplacement du système de climatisation, drainage, éclairage, ventilation, murs, céramiques décoratives et de la cuisine - Salle Schofield"

Budget account: 22-100-00-721.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Contrat d'assurances responsabilité et de biens

RÉSOLUTION N° 18-11-13

Objet : Contrat d'assurances responsabilité et de biens

ATTENDU QUE la Ville est partie à "l'Entente de regroupement - Municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risque 2019-2023";

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) est mandaté afin de procéder à la demande commune de soumissions et à l'octroi ou au renouvellement du contrat d'assurances dommages au nom de toutes les parties du regroupement;

ATTENDU QUE le 26 octobre 2018, l'UMQ a, par l'adoption de sa résolution CE-2018-10-08, autorisé le renouvellement du contrat d'assurances de dommages pour le regroupement Municipalités de l'Île de Montréal avec la société BFL Canada, aux conditions soumises par BFL, pour le terme du 1er janvier 2019 au 1er janvier 2020;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De verser, pour le terme 2019, les primes d'assurance de la Ville de Mont-Royal, soit 82 592 \$ incluant la taxe, à BFL Canada;

RESOLUTION N° 18-11-13

Subject : Liability and property insurance contract

WHEREAS the Town is party to the Entente de regroupement – Municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risque 2019-2023;

WHEREAS under this agreement, the Quebec Union of Municipalities (UMQ) has been mandated to handle the joint call for tenders for and the granting or renewal of a property insurance contract on behalf of all the members of the group;

WHEREAS on October 26, 2018, the UMQ, in adopting its resolution CE-2018-10-08, has authorized the renewal of the property insurance contract for the group of Island of Montreal municipalities with the BFL Canada firm, under the terms and conditions submitted by BFL, for the period from January 1, 2019, to January 1, 2020;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To pay the Town's insurance premiums for the 2019 term, in the amount of \$82,592 (tax included) to BFL Canada;

De verser, à l'UMQ, la somme de 35 258 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme de 2019;

D'autoriser que le maire, le greffier, ou leur remplaçant soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To pay to the UMQ an amount of \$35,258, constituting the Town's share of the civil liability group deductible coverage for the 201 term;

To authorize the mayor, the Town Clerk or their representative to sign, for and on behalf of the Town, all documents giving effect to this resolution.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Renouvellement - Travaux d'excavation pneumatique 2019

RÉSOLUTION N° 18-11-14

Objet : Renouvellement - Travaux d'excavation pneumatique 2019

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 35 383,33 \$ (taxes incluses) pour les travaux d'excavation pneumatique sur appel pour la période du 1er février 2019 au 31 décembre 2019;

D'autoriser une dépense de 3 216,67\$ (taxes incluses) pour les travaux d'excavation pneumatique sur appel pour la période du 1er janvier 2020 au 31 janvier 2020;

D'utiliser la seule option de renouvellement pour la période du 1er février 2019 au 31 janvier 2020;

D'accorder ce renouvellement avec la compagnie 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE R.L.) du contrat C-2017-78 pour la fourniture d'un service d'excavation pneumatique sur appel, à taux horaire, d'un montant total de 34 244,13 \$, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour cette soumission;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux liés au contrat, tel que requis pour combler les besoins opérationnels de la Ville et ce, à l'intérieur du cadre financier, des budgets adoptés de la Ville, le tout en conformité des dispositions, des règlements, des politiques et des procédures de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

Imputation :
02-413-00-444 - Services externes

Dépense : 35 383,33 \$ (taxes incluses)

RESOLUTION N° 18-11-14

Subject : Renewal - Pneumatic excavation 2019

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$35,383.33 (taxes included) for the pneumatic excavation on call service from February 1st 2019 to December 31st 2019;

To authorize an expense for the amount of \$3,216.67 (taxes included) for the pneumatic excavation on call service from January 1st 2020 to January 31st 2020;

To exercise the only renewal option for the period from February 1st, 2019 to January 31st, 2020;

To award the renewal with 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE R.L.) for the hourly rate contract C-2017-78 for pneumatic excavation on call, for the total amount of \$34,244.13 in accordance with tendering documents prepared for this contract;

To authorize the Town Manager to undertake the work related to this contract as required to fill the Town's operational needs within the financial framework in the context of the adopted budgets, all in accordance with the bylaw provisions, Town's policies and procedures;

To charge the expenses related to this contract as follows :

Source :
Operating budget 2019

Appropriation :
02-413-00-444 - « Services externes »

Expense : 35,383.33 \$ (taxes included)

Crédits : 32 309,71 \$

Credit : 32,309.71 \$

Provenance :
Budget de fonctionnement 2020

Source :
Operating budget 2020

Imputation : 02-413-00-444 - Services externes

Appropriation : 02-413-00-444 - « Services
externes »

Dépense : 3 216,67 \$ (taxes incluses)
Crédits : 2 937,24 \$

Expense : 3,216.67 \$ (taxes included)
Credit : 2,937.24 \$

Les crédits requis à cette fin seront maintenus
dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

Credits required for this activity will be maintained
in the Town's budgetary envelope.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Fourniture et transport de sel de déglacage des chaussées

RÉSOLUTION N° 18-11-15

RESOLUTION N° 18-11-15

**Objet : Fourniture et transport de sel de
déglacage des chaussées**

**Subject : Supply and delivery of street de-
icing salt**

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura,
appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il
est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura,
seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and
resolved:

D'accorder à CARGILL SEL, SÉCURITÉ
ROUTIÈRE, UNE DIVISION DE CARGILL
LIMITÉ, le contrat pour la fourniture et le
transport de sel de déglacage des chaussées
pour la Ville de Mont-Royal pour la période du 1
novembre 2018 au 30 avril 2019, au prix unitaire
soumis de 89,02 \$ par tonne métrique taxes en
sus, conformément aux documents d'appel
d'offres préparés pour cette soumission par le
service d'approvisionnement de la Ville de
Montréal ;

To award to CARGILL SEL, SÉCURITÉ
ROUTIÈRE, UNE DIVISION DE CARGILL
LIMITÉ, the contract for supply and delivery of
street de-icing salt for the Town of Mount Royal
from November 1st, 2018 to April 30th, 2019 at
the unit price submitted of \$89.02 per metric ton
plus tax, in accordance with the tendering
documents prepared for this contract by
Montreal's Purchasing Department;

D'autoriser la directrice générale à procéder aux
achats de sel tel que requis pour combler les
besoins opérationnels de la Ville, et ce, à
l'intérieur du cadre financier des budgets adoptés
de la Ville, le tout en conformité avec les
dispositions des règlements, des politiques et
des procédures de la Ville;

To authorize the Town Manager to purchase salt
as required to meet the operational needs of the
Town, and this within the financial framework of
the adopted budgets of the Town, all according to
Town Regulations, policies and procedures;

D'imputer les dépenses associées à cette
entente comme suit :

To charge the expenses associated with this
contract as follows:

Provenance:
Budget de fonctionnement 2018 et 2019

Source:
2018 and 2019 Operating Budget

Imputation:
02-330-00-622 - Matériel - Sel, sable.

Appropriation:
02-330-00-622 - "Matériel - Sel, sable".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Renouvellement - Inspection annuelle et service d'entretien des systèmes avertisseurs incendies dans différents bâtiments municipaux

RÉSOLUTION N° 18-11-16

Objet : Renouvellement - Inspection annuelle et service d'entretien des systèmes avertisseurs incendies dans différents bâtiments municipaux

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 4 000 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2018 pour la réalisation de l'inspection annuelle et le service d'entretien des systèmes avertisseurs incendies dans différents bâtiments municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 12 200 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2019 pour la réalisation de l'inspection annuelle et le service d'entretien des systèmes avertisseurs incendies dans différents bâtiments municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2016-70) à la compagnie PRÉVENTION INCENDIE SAFETY FIRST INC. à cette fin aux prix forfaitaires et unitaires soumis, au montant de 5 659,56 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er octobre 2018 jusqu'au 30 septembre 2019, conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2018

Imputation :
Postes budgétaires: 2-xxx-00-523
Système de sécurité- Édifices
xxx 4 000 \$ (taxes incluses)

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

Imputation :
Postes budgétaires: -2-xxx-00-523
Système de sécurité- Édifices
xxx 12 200 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-11-16

Subject : Renewal - Annual inspection and maintenance services for the fire alarm system in different municipal buildings of the Town

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$4,000 (taxes included) for the period of October 1st to December 31st 2018, to execute the annual inspection and maintenance services for the fire alarm system in different municipal buildings of the Town, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$ 12,200 (taxes included) for the period of January 1st to September 30th 2019, to execute the annual inspection and maintenance services for the fire alarm system in different municipal buildings of the Town, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the contract renewal (C-2016-70) to the company PRÉVENTION INCENDIE SAFETY FIRST INC. to undertake these works with the lump sum and unit prices submitted, for the amount of \$5,659.56 (taxes included), for the period between October 1st, 2018 to September 30th, 2019, all in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2018

Appropriation:
Budget accounts: 02-xxx-00-523
-« Système de sécurité- Édifices
xxx »\$4,000 (taxes included)

Source:
Operating Budget 2019

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner:

Appropriation:
Budget accounts: 02-xxx-00-523
- « Système de sécurité- Édifices»
Xxx \$12,200 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Rejet de la soumission du contrat de fourniture et livraison d'équipements et de licences informatiques

RÉSOLUTION N° 18-11-17

Objet : Rejet de la soumission du contrat de fourniture et livraison d'équipements et de licences informatiques

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De rejeter la soumission reçue pour la fourniture et la livraison d'équipements et de licences informatiques (SMI-2018-46).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-11-17

Subject : Reject of the contract for Supply and delivery of computer equipment and licences

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To reject of the tender received for the supply and delivery of computer equipment and licences (SMI-2018-46).

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Services professionnels d'experts en audit comptable

RÉSOLUTION N° 18-11-18

Objet : Services professionnels d'experts en audit comptable

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De retenir, selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes, pour une période de cinq (5) ans les services de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L., s.r.l., à titre de vérificateur externe;

D'accorder à Deloitte S.E.N.C.R.L., s.r.l., le contrat de services professionnels (SMP-2018-34) pour la vérification des états financiers, les audits sur demande, les services de consultation comptable et fiscale et la vérification d'optimisation des ressources, pour les années financières 2018 à 2022, pour un montant total maximum de 286 057 \$ taxes incluses selon les prix forfaitaires et unitaires indiqués au bordereau de prix, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et de soumission;

D'autoriser la directrice générale à approuver les contrats de services professionnels sur demande à l'intérieur du cadre financier des budgets adoptés par le Conseil municipal de la Ville, le tout en conformité avec les dispositions des règlements, des politiques et des procédures de la Ville;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023

RESOLUTION N° 18-11-18

Subject : Professional Services experts in accounting audits

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To hire, in accordance with the Cities and Towns Act, for a period of five (5) years the firm Deloitte S.E.N.C.R.L., s.r.l., as the external auditor;

To award to Deloitte S.E.N.C.R.L., s.r.l., the professional services contract (SMP-2018-34) for the audit of financial statements, audits on request, accounting and tax consulting services and value-for-money audit, for the 2018 to 2022 fiscal years, for a maximum total amount of \$286,057 taxes included at the fixed price and unit prices submitted in the form of tender under Schedule of Tender price, all in accordance with the tender documents and submission;

To authorize the Town Manager to approve contracts for professional services on demand within the Town budget adopted by the City council, all in accordance to Town Regulations, policies and procedures.

To charge this expenditure in accordance with the financial information contained in the decision record sheet, i.e.:

Source :
Operating budget 2019, 2020, 2021, 2022 and 2023

Imputation:
02-132-00-413: - Honoraires professionnels -
Comptabilité et vérification

Les crédits requis de 2019 et 2023 à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. Location de deux véhicules hybrides

RÉSOLUTION N° 18-11-19

Objet : Location de deux véhicules hybrides

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 9 320, 40 \$ par année (388,35 \$ par mois x 2) pour une période de 4 ans (48 mois) pour la location de deux (2) véhicules hybrides Toyota Prius C modèle 2019;

D'accorder à Toyota Gabriel Centre-Ville le contrat à cette fin au prix soumis de 388,35 \$ par mois par véhicule, pour un montant annuel de 9 320,40 \$ (toutes taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement

Imputation : 02 500 00 515

Les crédits requis à cette fin doivent être maintenus dans l'enveloppe budgétaire 2019, 2020, 2021 et 2022 de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appropriation:
02-132-00-413: - « Honoraires professionnels -
Comptabilité et vérification »

The credits required for 2019 to 2023 for this contract will be maintained in the Town's budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 18-11-19

Subject : Leasing of two (2) hybrid vehicles.

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize an expense of \$9,320.40 per year(\$388.35 per month x 2) for a term of 4 years (48 months) for the leasing of two (2) 2019 model Toyota Prius C hybrid vehicles;

To award to Toyota Gabriel Centre Ville the contract for that purpose, for the amount of \$388.35 per month per vehicle, for an annual amount of \$9,320.40 (taxes included) all in conformity with the tender documents for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget

Appropriation : 02 500 00 515

Credits required for this activity to be maintained in the Town's 2019,2020, 2021 & 2022 budgets.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Entente pour le camionnage en vrac (neige et glace)

RÉSOLUTION N° 18-11-20

Objet : Entente pour le camionnage en vrac (neige et glace)

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 45 000 \$ pour couvrir la période du 1er novembre au 31 décembre 2018 pour la location horaire de camions 12-roues avec chauffeur pour le transport de la neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 105 000 \$ pour couvrir la période du 1er janvier au 30 avril 2019 pour la location horaire de camions 12-roues avec chauffeur pour le transport de la neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'entériner l'entente liant TRANSVRAC MONTRÉAL - LAVAL INC. et la Ville de Mont-Royal, aux prix unitaires établis par le Ministère des transports du Québec, pour la période comprise du 1er novembre 2018 et le 30 avril 2019, conformément au protocole d'entente;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter le travail lié à ces contrats à l'intérieur du cadre financier des budgets de la Ville adoptés pour 2018 et 2019, le tout selon les procédures et politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2018

Imputation:
02-330-00-516 - Location - Machinerie, outillage et équipement

Provenance : Budget de fonctionnement 2019

Imputation :
02-330-00-516 - Location - Machinerie, outillage et équipement

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-11-20

Subject : Agreement for bulk trucking (snow and ice)

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$45,000 to cover the period of November 1st to December 31st 2018 for the hourly rental of 12-wheel trucks with operator for the transport of snow, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$105,000 to cover the period of January 1st to April 30th 2019 for the hourly rental of 12-wheel trucks with operator for the transport of snow, which includes, as needed, all accessory costs;

To endorse the agreement between TRANSVRAC MONTREAL - LAVAL INC. and the Town of Mount Royal, for the unit prices established by the Ministère des transports du Québec for the period from November 1st, 2018 to April 30th, 2019 inclusively, in accordance with the protocol agreement;

To authorize the Town Manager the undertaking of work associated with these contracts within the Town budget adopted for 2018 and 2019, all according to Town policies and procedures; and

To charge the expenses related to these contracts as follows:

Source:
Operating Budget 2018

Imputation:
02-330-00-516 - "Location - Machinerie, outillage et équipement"

Source: Operating Budget 2019

Appropriation:
02-330-00-516 - "Location - Machinerie, outillage et équipement"

Credits required for this activity will be maintained in the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 18-11-21

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 19 octobre 2018 et prolongée le 23 octobre 2018 pour les plans N° 16 et N°22 à N°31:

Plan N°4: 280, Beverley pour « Modifications des façades et terrasse arrière »; Sous réserve : Même mortier que sur la maison existante; Suggéré de nettoyer la brique existante afin de mieux marier les briques situées sous les panneaux au-dessus du garage;

Plan N°6 : 747, Laird pour « Légaliser un agrandissement arrière sans permis et ajouter un étage sur cet agrandissement »;

Plan N°8 : 5760, Côte-de-Liesse pour « Enseigne autonome »; Sous réserve : L'enseigne doit être réduite pour avoir une superficie maximale de 22m2 incluant la bande grise autour;

Plan N°9: 1685, Caledonia pour « Terrasse arrière »;

Plan N°10 : 370, Leacross pour « Modification des ouvertures : fenêtres, portes avant, arrière et garage»; Sous réserve : Gentek - Gris orageux 570 (option 3): déclin, porte de garage et fenêtres. La Porte d'entrée peut être noire;

Plan N°11 : 590, Mitchell pour « Agrandissement latéral et arrière et approbation des échantillons »; Sous réserve : Les fenêtres du 2ème étage à l'arrière seraient préférables moins longues, pour ne pas avoir la partie du bas fixe mais si conserve, ce détail ne peut pas être répété sur les fenêtres latérales et avant. Semelle et fondation peut être émis;

Plan N°13 : 510, Mitchell pour « Modification des plans approuvés. Ajout d'une ouverture mur latéral »;

Plan N°14 : 2260, Ainsley pour « Modification du permis émis. Rajout d'un écran d'intimité sur terrasse »;

Plan N°15b): 280, Appin pour « Modification du permis déjà émis –Agrandissement au-dessus du garage et modification des façades – entrée et fenêtres en saillie »; Les deux options de brique sont approuvées. Le mortier doit être gris. La marquise est approuvée;

RESOLUTION N° 18-11-21

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on October 19, 2018 and extended on October 23, 2018 for plans No.16 and No.22 to No.31:

Plan No.4: 280 Beverley for "Facades' modifications and rear deck"; Subject to: Same mortar as on the existing home. Suggest cleaning the existing brick to better match the bricks under the paneling over the garage;

Plan No.6: 747 Laird for "Legalizing a rear addition without permit and adding one floor to said addition";

Plan No.8: 5760 Côte-de-Liesse for "Post sign"; Subject to: The sign must be reduced to be the same 22m2 maximum area including the framing grey band;

Plan No.9: 1685 Caledonia for "Rear deck";

Plan No.10: 370 Leacross for "Openings' modifications: windows, front, rear and garage doors"; Subject to: Gentex – Grix orageux 570 (option 3): siding, garage door and windows. Front door may be black;

Plan No.11: 590 Mitchell for "Rear and side addition and samples approval"; Subject to: would prefer the 2d floor rear windows shorter to prevent having the bottom part fixed; but if keeping as is, such detail cannot be repeated for the side and front windows. Footings and foundation permit can be issued;

Plan No.13: 510 Mitchell for "Modification to approved plans. Adding an opening to the side wall ";

Plan No.14: 2260 Ainsley for "Modification to the issued permit. Adding a privacy screen on deck";

Plan No.15b): 280 Appin for "Modification to the already issued permit – Addition above the garage and facades' modification – Entrance and Bay-windows "; Both brick options are approved. Mortar to be grey- sample required. Canopy approved;

Plan N°16 : 151, Dunrae pour « Projet d'agrandissement et terrasse arrière : Re-soumission des échantillons »; Sous réserve : Fournir le code de couleur pour l'acrylique et pour la peinture du bois;

Plan N°18 : 17, Jasper pour « Modification des fenêtres »;

Plan N°19 : 1879, Kenilworth pour « Changement de fenêtres sur les 3 façades, une porte-patio et porte latérale »; Sous réserve : la modulation à 4 panneaux (guillotine) de la fenêtre supérieure avant droite doit être conservée. La couleur «Charbon» et les appuis de briques doivent être conservés, réparés et imperméabilisés; ils sont un élément architectural important;

Plan N°20 : 299, Devon pour « 5 choix de finis (échantillons) ; Modification du permis émis - Proposition de changement de revêtement extérieur au 2e étage – panneaux à déclin. Pour discussion »; Sous réserve : Option # 2 D): Couleur «Charbon» sur le produit de revêtement Dizal;

Plan N°22: 112, Beverley pour « Appliquer sur la façade avant le même revêtement que celui déjà posé sur les trois autres façades – couleur verdi-gris et démolir la cheminée sur le mur latéral »; Sous réserve : Les rebords des angles doivent être de la même couleur que le bardage et la façade doit être entièrement terminée du côté droit afin d'éviter toute couture ou coloration différente sur la même façade;

Plan N°25 : 1880, Fleming pour « Modification des façades et panneau des finis extérieurs »; Sous réserve : pas de double bande de pierres sur le mur au-dessus du garage, seulement une allège sous la fenêtre. Les bandes sur le volume primaire doivent être de la même épaisseur. Pas de persiennes;

Plan N°30 : 1935, Graham pour « Conversion d'un salon en logement et modifications des ouvertures sur la façade arrière »;

Plan N°31 : 325, Lazard pour « Meulage des murs latéraux et arrière du crépi; changement du revêtement extérieur, modifier la marquise au-dessus de la porte de garage et modifier la galerie avant »;

Plan N°32 : 158, Highfield pour « Approbation des échantillons »; Sous réserve : Nouveau crépi approuvé, mais l'entrée et les soffites doivent être re-soumis. Pour l'entrée, il est suggéré d'opter pour un insert en bois naturel ou en pierre sombre. Les soffites supérieurs doivent être de la couleur grise uniforme et non de la texture artificielle du bois. Le dessous de la marquise pourrait être un bois naturel avec un rappel du bois naturel en baguette à côté de la porte d'entrée.

Plan No.16: 151 Dunrae for "Addition and rear deck project: samples' resubmission"; Subject to: Provide color code for the acrylic and the wood paint;

Plan No.18: 17 Jasper for "Windows' modification";

Plan No.19: 1879 Kenilworth for "Changing windows on three facades, patio door and side door"; Subject to: must maintain the 4 pane modulation (guillotine) of the right front upper window. Color "Charbon" and brick sills to be conserved, repaired and waterproofed; they are an important architectural element;

Plan No.20: 299 Devon for "finishes: 5 choices (samples); Modification to issued permit – Proposal for changing the siding to the 2nd floor: panels to siding – For discussion"; Subject to: Option #2 D): Color "Charbon" on Dizal siding product;

Plan No.22: 112 Beverley for "Installing on the front façade the same siding as the one already installed on all three other facades – Verdi-grey color and demolishing the side wall chimney"; Subject to: corner trims to be same color as siding and requesting to do the complete right side façade so there are no seams or different coloration on the same façade;

Plan No.25: 1880 Fleming for "Modifications to the facades and exterior finishes sample board"; Subject to: no double band of stones to the wall above the garage, only a sill under the window. Bands on the primary volume to be the same thickness. No shutter;

Plan No.30: 1935 Graham for "Transforming a lounge into a unit and openings modifications to the rear facade";

Plan No.31: 325 Lazard for "Removal the rear and side walls stucco finish; changing the exterior siding, modifying the canopy above the garage door and modifying the front porch";

Plan No.32: 158 Highfield for "Samples' approval"; Subject to: New stucco approved but the entrance and soffits to be resubmitted. For entrance suggest going with a natural wood or a dark stone insert. Upper soffits should be the uniform grey color and not the artificial wood texture. The underside of the canopy could be a natural wood with a reminder of natural wood wand next to the front door;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 2 novembre 2018:

Plan N°1 : 127, Jasper pour « Terrasse arrière et un patio au sol en pavé-uni »;

Plan N°3 : 141, Morrison pour « Agrandissement arrière et latéral au 2ème étage et porche avant – Échantillons (sur papier) »; Sous réserve : Ligne de toit – Les projections des nouveaux fascias et soffites doivent être égales à l'existant;

Plan N°4a : 47, Henley pour « Agrandissement vers la cour arrière pour une salle de bain;

Plan N°5 : 477, Kindersley pour « Agrandissement arrière, changer le revêtement de la toiture pour le métal (zinc) et approbation des échantillons »; Permis pour semelles et fondations peut être émis avant le Conseil du 19 novembre ;

Plan N°7 : 228, Stanstead pour « Nouveau toit en tuiles d'ardoise sur la tourelle »;

Plan N°9 : 310, Geneva pour « Agrandissement latéral arrière »;Sous réserve : soumettre des échantillons pour approbation finale; interrogations concernant la finition en acrylique de l'ajout moderne, à revoir pour un matériau plus léger;

Plan N°10 : 180, Jasper pour « Modifier une ouverture pour construire un balcon au 2ème étage »;

Plan N°11 : 414, Kindersley pour « Modification des façades et de la toiture »; Sous réserve : soumettre des échantillons pour approbation finale. Le rendu montre une pierre plus grise, l'existant est plus dans les tons de terre, envisager une pierre crème plutôt que la blanche. Fournir l'échantillon et une photo de l'échantillon choisi sur la pierre existante;

Plan N°14 : 2358, Lucerne pour «Baccaro – Modification de la façade, nouvelles ouvertures »;

Plan N°15 : 158, Highfield pour « Approbation des finis »; Bois : Brun Mouskoka avec un fini lisse;

Plan N°17 : 4480, Côte-de-Liesse pour « Enseigne appliquée - Pharmacie J.Chen »; Sous réserve : L'annonce en chinois doit être installée dans la fenêtre et non sur l'enseigne murale;

Plan N°18 : 72, Cornwall pour « Modification de la façade arrière »; Sous réserve : Les portes et fenêtres doivent être blanches comme l'existant;

Plan N°19 : 2275, Graham pour « Changer les fenêtres, repeindre les éléments en bois,

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on November 2, 2018:

Plan No.1: 127 Jasper for "Rear deck and a uni-paved patio area";

Plan No.3: 141 Morrison for "Rear and side addition to the 2d floor and front vestibule"; Subject to: Roofline - New fascia's and soffite projections to be equal as existing;

Plan No.4a: 47 Henley for "Addition to the rear for a bathroom;

Plan No.5: 477 Kindersley for "Rear addition, changing the roofing material to metal (zinc) and samples' approval"; Permit for footings and foundations can be issued before the November 19th Council meeting;

Plan No.7: 228 Stanstead for "New slate tiles roof on tower";

Plan No.9: 310 Geneva for "Rear side addition"; Subject to: submitting samples for final approval; questioning the proposed acrylic finish on the modern addition, review for a lighter material

Plan No.10: 180 Jasper for "Modifying an opening to build a balcony to the 2nd floor";

Plan No.11: 414 Kindersley for "Facades' and roofing's modifications"; Subject to: submitting samples for final approval. Rendering show a greyer stone, actual is more earth tones, consider going with a cream instead of the white. The sample and a picture of said sample on the existing stone both to be provided;

Plan No.14: 2358 Lucerne for "Baccaro – Façade's modifications , new openings";

Plan No.15: 158 Highfield for "Finishes approval"; Wood: Brown Mouskoka with a smooth finish;

Plan No.17: 4480, Côte-de-Liesse for "Wall-mounted sign – Pharmacy J.Chen"; Subject to: Chinese writing to be installed in the window and not on wall sign;

Plan No.18: 72 Cornwall for "Modifications to the rear facade"; Subject to : Doors and windows to be white as the existing;

Plan No.19: 2275 Graham for "Changing the windows, repainting the wooden elements,

changer la porte de garage, peindre la porte d'entrée »;Gentex- brun antique;

Plan N°20 : 366, Berwick pour « Agrandissement au-dessus du garage et à l'arrière. Lucarne façade avant »; Sous réserve : Échantillons du Bronze Marvin et du bois soumis; pas de noir mais un brun/noir très sombre;

Plan N° 21: 280, Appin pour « Modification du permis déjà émis – Couleur et modulation des fenêtres »; Sous réserve : Fenêtres blanches avec des carreaux sur au moins 3 des élévations, soit avant et latérales. La marquise doit avoir une projection maximale de 3.5' et le palier doit être ajusté en conséquence. Le CCU préfère l'option de la marquise du 17 septembre avec une projection maximale de 3.5';

Plan N°22 : 386, Barton pour « Agrandissement latéral et arrière »; Sous réserve : Option B. La porte d'entrée doit être de la même hauteur que la porte existante, un imposte peut être ajouté mais doit être approuvé. La transition entre la maison existante et l'agrandissement sur la façade latérale gauche peut être enlevée et fini effectué avec la brique de l'agrandissement. Le permis de semelles et fondations peut être émis avant le Conseil du 19 novembre;

Plan N°24 : 210, Carlyle pour « Démolir 2 volumes latéraux et rajouter 2 agrandissements arrière »;Sous réserve : Soumettre les finitions pour approbation finale and suggestion d'une finition en crépi sur l'ajout moderne; métal de couleur plus claire. Le permis de semelles et fondations peut être émis avant le Conseil du 19 novembre;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 19 octobre 2018 et prolongée le 23 octobre 2018 pour les plans N°16 et N°22 à N°31:

Plan N°1 : 2305, Rockland pour « Modifications des façades »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Cette entrée est l'accès au centre commercial et non une entrée directement dans IGA, donc l'enseigne et l'identification à IGA n'est pas autorisée. L'entrée doit être dans le même style que les entrées existantes. Inquiétude du Comité quant à la suppression des allées piétonnes menant du centre directement à un arrêt de bus, à la circulation des camions, à la circulation à l'intérieur et à l'extérieur du centre commercial avec les paniers, l'accès à l'épicerie à partir du stationnement souterrain. Les clôtures étant interdites dans les cours avant, le sentier doit est converser »;

Plan N° 15a): 280, Appin pour « Modification du permis déjà émis –Agrandissement au-dessus du garage et modification des façades – entrée et fenêtres en saillie »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « les fenêtres noires ne sont pas appropriées au concept proposé »;

changing the garage door, painting the front door"; Gentex: brown antique ;

Plan No.20: 366 Berwick for "Addition above the garage and to the back. Dormer to the front facade"; Subject to: Marvin bronze and wood submitted ; not black but a very dark brown/black;

Plan No.21: 280 Appin for "Modifications to the issued permit – Color and windows' modulations"; Subject to: Multi-paned white windows on at least 3 elevations, front and side. The awning must have a maximum projection of 3.5 'and the landing must be adjusted accordingly. The CCU prefers the Marquise option of 17 September with a maximum projection of 3.5 ';

Plan No.22: 386 Barton for "Side and rear addition"; Subject to: Option B. The front door must be the same height as the existing door, a transom can be added but must be approved. The left side transition element between the existing house and addition can be removed and finished with the addition's brick. Permit for footings & foundations can be issued before the November 19th Council meeting;

Plan No.24: 210 Carlyle for "Demolishing 2 side volumes and adding 2 rear additions "; Subject to: "Submit finishes for final approval and suggest review the stucco finish on the modern addition; metal color lighter. Permit for footings & foundations can be issued before the November 19th Council meeting";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on October 19, 2018 and extended on October 23, 2018 for plans No.16 and No.22 to No.31:

Plan No.1: 2305 Rockland for "Facades' modifications"; REFUSED for the following reasons: "This entrance is to the mall and not an entrance directly into the IGA thus signage and identification to IGA is not permitted. The entrance must respect the same existing entrances' style. Big concerns to eliminating all the pedestrian walkways to the center directly at a bus stop, trucks' traffic, the move of the bus stop, traffic inside and outside the mall with caddies, access to the grocery from the underground park. Fencing in front yards is not permitted and the footpaths should remain";

Plan No.15a): 280 Appin for "Modification to the already issued permit – Addition above the garage and facades ' modification – Entrance and Bay-windows "; REFUSED for the following reasons: "Black windows are not appropriate with proposed design";

Plan N°17 : 1558, Dunkirk pour « Structure métallique et en verre à installer au-dessus d'un balcon existant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Pas esthétique »;

Plan N°21 : 2211, Laird pour « Couleur des finis extérieurs pour fenêtres, soffites, crépi, revêtement en bois et bardeaux »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: «La couleur des fenêtres marron est le meilleur choix pour cette maison. Le noir ne s'intègre pas à la couleur de la pierre existante. Du Gris pourrait être une option acceptable »;

Plan N°24 : 2245, Seneca pour « Modifications de la façade principale : changer le revêtement de brique et pierres pour granite et bois »; Bien que le comité apprécie l'allègement apporté en façade à l'entrée, les modifications proposées sont encore trop imposantes et ne s'intègrent pas au paysage urbain existant. Voir inspiration de Laird pour le choix des matériaux. Le granite n'est pas un matériau extérieur recommandé, et plus particulièrement pour la modulation présentée, la couleur et la texture;

Plan N°26 : 25, Beverley pour « Agrandissement latéral (plans et lettre) »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Bien que le volume soit bon, manque l'intégration à la rue, à l'entrée et à la fenêtre latérale de la maison existante. Les matériaux ne sont pas adaptés à l'architecture de phase 1 mentionnée dans le PIIA et, tels que présentés, prennent plus d'importance que le volume principal »;

Plan N°27 : 210, Carlyle pour « Agrandissement »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Ces maisons sont difficiles à agrandir et les ajouts proposés créent un effet « champignon » du toit (morcelé et non d'un seul tenant) qui ainsi ne s'intègre pas à la maison existante. Les lignes de toit ne conviennent pas et défigurent la maison. Le style de toit existant crée des contraintes pour l'agrandissement, lesquelles ne sont pas respectées »;

Plan N°29 : 1189, Lucerne pour « Agrandissement avant sur 2 étages »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « L'architecture proposée ne respecte pas le PIIA et ne s'intègre pas dans le paysage urbain existant. Pas un style architectural typique de VMR. Permis de démolition requis »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 2 novembre 2018:

Plan N°12: 2327, Laird pour « Modification de la façade avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Choix d'une couleur trop foncée. Le rendu doit être corrigé pour représenter la réalité »;

Plan N°23 : 2305, Rockland pour « Modifications des façades pour épicerie IGA »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Rendez-vous requis

Plan No.17: 1558 Dunkirk for "Metal and glass structure to be installed above an existing balcony "; REFUSED for the following reasons: "Not aesthetic";

Plan No.21: 2211 Laird for "Exterior finishes colors for windows, soffits, stucco, wood and shingles siding"; REFUSED for the following reasons: "Brown window coloring is the best choice for this home, the black does not integrate with the existing stone color. Grey may be an acceptable option";

Plan No.24: 2245 Seneca for "Modifications to the front façade: changing the brick and stone siding to Granite and wood"; REFUSED for the following reasons: "Though the committee likes the removal of the proposed bulk head at the entrance, the proposed changes are still too imposing and does not integrate within the existing streetscape. See Laird inspiration for choice of materials. Granite is not a recommended exterior material and specifically in presented modulation, color and texture";

Plan No.26: 25 Beverley for "Side addition (plans and letter)"; REFUSED for the following reasons: "Though volume is good, there is no integration to the street and to the existing home's entrance and side window. Materials are not appropriate to the phase 1 architecture mentioned in the PIIA and as presented take more importance than the principle volume";

Plan No.27: 210 Carlyle for "Addition"; REFUSED for the following reasons: "These homes are very difficult to add to and as such the proposed additions are creating mushrooming roof effects instead of integrating with the existing home. Rooflines do not work properly and disfigure the house. The existing roof style creates constraints for volume additions which are not being respected";

Plan No.29: 1189 Lucerne for "Two storeys' front addition"; REFUSED for the following reasons: "The proposed architecture does not respect the PIIA or integrate within the existing streetscape. Not a typical TMR architectural style. Demolition permit required";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on November 2, 2018:

Plan No.12: 2327 Laird for "Front façade's modification"; REFUSED for the following reasons: "Color choice too dark. Rendering to be revised in order to show the reality";

Plan No.23: 2305 Rockland for "IGA grocery facades' modifications "; REFUSED for the following reasons: "Rendez-vous with Town and

avec la Ville et un consultant spécialiste circulation. Livraisons et chemin piétonnier doivent être révisés par la Directrice de la Ville »;

Plan N°25 : Réseau Express Métropolitain - nouvelle Station Mont-Royal pour « Conception préliminaire pour l'architecture et de le paysage »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les plans sont trop schématiques. La nouvelle gare ne s'intègre pas dans le cadre bâti existant et l'environnement. Aucune information sur les élévations, les dimensions, les plans intérieurs et les finis. L'accès piéton à la gare devrait s'intégrer à son milieu et non séparé par des clôtures massives comme montrées sur les plans. De plus, le pont Cornwall doit être refait en même temps et il serait intéressant de créer un espace unique intégré à la gare pour l'accès »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24.1 Intégration de la nouvelle gare REM

RÉSOLUTION N° 18-11-22

Objet : Intégration de la nouvelle gare REM

ATTENDU la recommandation défavorable du 2 novembre 2018 du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le territoire de Ville de Mont-Royal est reconnu comme une cité modèle depuis 1912 selon les plans de Frederick Todd;

ATTENDU QUE depuis le premier plan d'urbanisme, le centre civique est un lieu privilégié qui doit être facilement accessible et accueillant;

ATTENDU l'opportunité avec la reconstruction du pont Cornwall de créer un lieu ouvert de rencontres et unifié permettant de créer un parvis devant la future station;

ATTENDU la présence de la gare d'origine adjacente au projet qui est un lieu emblématique important à ne pas défigurer;

ATTENDU QUE les critères définis au règlement sur les PIIA peuvent guider un projet intégré et harmonieux dans la trame urbaine existante, notamment l'impact paysager nocturne versus les bâtiments d'usage résidentiel avoisinants, côté ouest;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

traffic consultant is required. loading dock area and eliminating footpaths to be reviewed by Town manager";

Plan No.25: Réseau Express Métropolitain – new Mont-Royal Station for "Preliminary design for architecture and landscaping"; REFUSED for the following reasons: "The plans are too schematic. The new station does not integrate to the existing built environment and the environment. No information on elevations, dimensions, interior plans nor finishes. Pedestrian access to the station should fit into its surroundings and not separated by massive fences as shown on the plans. In addition, the Cornwall Bridge must be redone at the same time and it would be interesting to create a single space integrated into the station for access";

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 18-11-22

Subject : Integration of the new REM station

CONSIDERING the negative recommendation of the Planning Advisory Committee (CCU) made on November 2, 2018;

WHEREAS since 1912, the territory of Town of Mount Royal has been recognized as a model city designed by Frederick Todd;

WHEREAS since the initial urban plan, the Town centre has been a special place, which must be easy to access and welcoming;

CONSIDERING the opportunity that exists with the Cornwall Bridge reconstruction to create an open, unified meeting place that could serve as a forecourt for the future station;

CONSIDERING the original station next to the project, which is an iconic place that should not be disfigured;

WHEREAS the criteria defined in the PIIA by-law can guide projects to be integrated and harmonious with the existing urban framework, in particular regarding the impact on the night landscape versus the nearby residential buildings on the west side;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

QUE le conseil soucieux d'un projet de qualité intégrée approuve le refus du CCU afin d'avoir un espace valorisé intégré à la cité modèle.

THAT Council, seeking a high-quality, integrated project, approve the CCU's refusal in favour of an enhanced space integrated into the model city.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

25. **Dépôt et avis de motion du projet de Règlement no. 1433-1 modifiant le règlement no. 1433 visant à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Mont-Royal**

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement no. 1433-1 modifiant le règlement no. 1433 visant à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Mont-Royal

Subject : Filing and notice of motion of draft By-law No.1433-1 to amend By-law No. 1433 concerning the fight against the propagation of the emerald ash borer within the Town of Mount Royal

La conseillère Minh-Diem Le Thi dépose le projet de Règlement no 1433-1 modifiant le règlement no 1433 visant à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Mont-Royal et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor Minh-Diem Le Thi files Draft By-law No. 1433-1 to amend By-law No. 1433 concerning the fight against the propagation of the emerald ash borer within the Town of Mount Royal and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

26. **Dépôt et avis de motion du projet de Règlement no 1384-35 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux postes d'attente pour taxis et au stationnement pour le personnel enseignant de l'école secondaire Mont-Royal**

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement no 1384-35 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux postes d'attente pour taxis et au stationnement pour le personnel enseignant de l'école secondaire Mont-Royal

Subject : Filing and notice of motion of Draft By-law No.1384-35 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to taxi stands and to parking for Mount Royal High School

La conseillère Erin Kennedy dépose le projet de Règlement no 1384-35 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux postes d'attente pour taxis et au stationnement pour le personnel enseignant de l'école secondaire Mont-Royal et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor Erin Kennedy files Draft By-law No. 1384-35 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to taxi stands and to parking for Mount Royal High School and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

27. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

28. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 18-11-23

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

RESOLUTION N° 18-11-23

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the November 22, 2018 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the November 22, 2018 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

30. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 25 et 10 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 20 h 59.

31. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 18-11-24

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 18-11-24

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To close meeting at 20:59.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy